

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2021**

## **COMPTE RENDU**

*L'an deux mille vingt-et-un le mardi onze mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole -Communauté urbaine, légalement convoqué le 05 mai 2021, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, salle Gérard Vandembroucke, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Martine BOUCHER, Conseillère Communautaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

**Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU ( à partir de la délibération « Adoption du Pacte de gouvernance de Limoges Métropole »), M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Delphine MOULIN, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Ibrahima DIA, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nezha NAJIM, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY ( à partir de la délibération « Adoption du Pacte de gouvernance de Limoges Métropole »), Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Shérazade ZAITER, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

**Absent excusé représenté par un suppléant :**

M. Joël GARESTIER est représenté par Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

**Absent excusé avec délégation de pouvoirs :**

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE  
M. Jean-Luc BONNET donne pouvoirs à M. Philippe JANICOT  
Mme Marie-Claude BODEN donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN  
M. Gilbert BERNARD donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL  
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT  
M. Olivier DUCOURTIEUX donne pouvoirs à Mme Gülsen YILDIRIM  
Mme Amandine JULIEN donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD

**Absents :**

Mme Emilie RABETEAU (jusqu'à la délibération « Modification du règlement intérieur de Limoges Métropole »), M. Vincent REY (jusqu'à la délibération « Modification du règlement de Limoges Métropole »)

## **1 - INSTANCES COMMUNAUTAIRES**

### **1.1 - Tenue du conseil communautaire en visioconférence dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

Le conseil communautaire décide d'approuver les modalités de la visioconférence pour la présente séance du conseil communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **2 - FONCTIONNEMENT**

### **2.1 - Délégation de certaines attributions du conseil communautaire au bureau communautaire - Abrogation de la délibération 1.29 du 22 juillet 2020**

Le conseil communautaire décide d'abroger cette délibération dans le cadre des nouvelles modalités d'organisation des séances du bureau communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **2.2 - Modification du règlement intérieur de Limoges Métropole**

Le conseil communautaire décide d'approuver les modifications de l'article 5 (bureau communautaire) et de l'article 16 (débat ordinaires) du règlement intérieur du conseil communautaire relatives d'une part aux nouvelles attributions du bureau communautaire et, d'autre part, aux nouvelles modalités de vote de certaines délibérations soumises au conseil communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **2.3 - Adoption du Pacte de gouvernance de Limoges Métropole**

Le conseil communautaire décide d'adopter le pacte de gouvernance de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote :

M. Ludovic GERAUDIE

Mme Corinne JUST

M. Denis LIMOUSIN

### **2.4 - Modification des statuts de Limoges Métropole - transfert de la compétence facultative "fourniture, pose et entretien des abribus de voyageurs"**

Le conseil communautaire décide de valider les modifications apportées à l'article 5.2 « compétences facultatives » des statuts de Limoges Métropole, d'y ajouter cette compétence et d'approuver les statuts ainsi modifiés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2.5 - Accords-cadres de services relatifs au magazine "Le Métropol" en 2 lots - lancement de la procédure en appel d'offres ouvert**

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette procédure et d'autoriser le Président à signer ces accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2.6 - Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence - Insertions publicitaires dans la presse écrite et audiovisuelle en 10 lots - lancement des accords-cadres de prestations de services**

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à engager des négociations avec 10 sociétés pour ces insertions publicitaires dans la presse écrite et audiovisuelle et à signer ces marchés négociés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2.7 - Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence - Insertions publicitaires sous forme d'affichage et d'adhésivage en 5 lots - lancement des accords-cadres de prestation de services**

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à engager des négociations avec 5 sociétés pour ces insertions publicitaires sous forme d'affichage et d'adhésivage et à signer des marchés négociés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**3 - FINANCES, BUDGET**

**3.1 - Approbation des comptes de gestion 2020 - budget principal et budgets annexes**

Le conseil communautaire décide d'approuver le compte de gestion 2020 du budget principal de Limoges Métropole et de ses sept budgets annexes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**3.2 - Adoption du compte administratif 2020 - budget principal et budgets annexes**

Le conseil communautaire décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 conformément au rapport de présentation détaillé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**3.3 - Affectation des résultats de fonctionnement - budget principal et budgets annexes**

Le conseil communautaire décide d'adopter l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **4 - RESSOURCES HUMAINES**

##### **4.1 - Mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association Ester technopole développement (ETD)**

Le conseil communautaire décide de donner son accord à cette mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, pour une durée d'un an renouvelable dans les conditions prévues dans la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **5 - MOYENS GENERAUX**

##### **5.1 - Accords-cadres relatifs à la fourniture d'outillages et de matériels divers en 4 lots-lancement de la procédure en appel d'offres ouvert**

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et d'autoriser le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **6 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

##### **6.1 - Convention de partenariat avec l'association ODESSOL**

Le conseil communautaire décide d'approuver le soutien de Limoges Métropole à un centre de transfert spécialisé dans le domaine de l'eau ainsi que l'octroi d'un apport au fonds associatif d'ODESSOL à hauteur de 50 000 € pour l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

##### **6.2 - Rallye des pépites - Participation financière à la 5ème édition**

Le conseil communautaire décide d'approuver le partenariat avec la société Vous com'l ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € dans le cadre l'organisation de cette manifestation qui se déroulera le 10 juin 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

S'est abstenue :

Mme Sarah GENTIL

#### **7 - ESTER**

##### **7.1 - Parc d'Ester Technopole – Secteur est - Modification du système de gestion des eaux pluviales - Mise en place d'un règlement spécifique**

Le conseil communautaire décide de donner un avis favorable à l'expérimentation concernant cette modification, au niveau du projet d'aménagement du secteur Est d'Ester Technopole, pour passer d'un principe de gestion avec un bassin de rétention, à un principe fondé sur le zéro rejet à la parcelle avec la création de noues enherbées et de valider le règlement technique spécifique à l'aménagement de ce secteur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **7.2 - Parc Ester - Installation d'un espace Sport Santé**

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe d'accueillir une activité de « sport santé » sur ce parc d'activité et d'approuver l'offre de la SCI « Sport santé Ester » pour l'acquisition d'un foncier d'une superficie de 2 500 m<sup>2</sup> environ, moyennant le prix de 35 € HT/m<sup>2</sup>, soit 87 500 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **7.3 - Association Ester Technopole – Subvention 2021**

Le conseil communautaire décide d'approuver la poursuite du partenariat avec la délégation d'Ester ainsi que le versement d'une subvention de 420 000 € pour contribuer à son programme d'actions 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **8 - GESTION DES ZONES HORS ESTER**

### **8.1 - Parc d'activités de la Ribière à Limoges - Mise à disposition d'un terrain complémentaire à la société AVELIS Logistic SAS – Création d'une seconde base de vie**

Le conseil communautaire décide d'approuver cette mise à disposition pour y implanter une base de vie nécessaire aux travaux de régénération de voie SNCF entre Limoges et Salon-la-Tour (Corrèze), du 19 avril 2021 au 31 août 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **9 - ATTRACTIVITE – TOURISME**

### **9.1 - Soutien aux rencontres internationales de l'Email – 2022**

Le conseil communautaire décide d'autoriser le partenariat avec la Chambre Professionnelle des Emailleurs Limousins, le Syndicat professionnel des émailleurs français (SPEF), et le versement d'une subvention de 15 000 € afin de soutenir l'organisation de cette manifestation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **10 - GRANDS EQUIPEMENTS**

### **10.1 - Vélodrome - mise en place du dispositif "savoir rouler à vélo"**

Le conseil communautaire décide d'approuver la mise en place de ce dispositif au vélodrome communautaire dès la rentrée 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **10.2 - Partenariat avec le comité départemental olympique et sportif de la Haute-Vienne (CDOS 87) en vue des Jeux olympiques et paralympiques 2024**

Le conseil communautaire décide d'approuver ce principe de partenariat avec le CDOS 87 en vue de des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **11 - NUMERIQUE**

### **11.1 - Projet de création d'un centre de ressources en cybersécurité**

Le conseil communautaire décide de reconnaître comme stratégique, l'engagement de Limoges Métropole dans le domaine de la cybersécurité, qui pourrait se traduire par la création de ce centre de ressources et désigne :

- M. Emile-Roger LOMBERTIE

en tant qu'un élu référent qui représentera Limoges Métropole au sein du comité de pilotage de ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **12 - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET FONDS EUROPEENS**

### **12.1 - Rénovation des locaux d'accueil, techniques et sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage de Limoges "Django Reinhardt" – plan de financement prévisionnel**

Le conseil communautaire décide de valider le plan de financement prévisionnel de cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **13 - CYCLE DE L'EAU**

### **13.1 - Adhésion de Limoges Métropole à l'Office international de l'eau**

Le conseil communautaire décide de valider cette adhésion pour 2021 pour un montant de 4 200€ et désigne pour représenter Limoges Métropole au sein du conseil d'administration de l'OIEau :

- M. Philippe JANICOT

en tant que représentant titulaire  
et

- M. Pascal THEILLET

en tant que représentant suppléant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **14 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ACCESSIBILITE**

### **14.1 - Convention d'action foncière entre l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine, Limoges Métropole et la commune du Palais sur Vienne**

Le conseil communautaire décide de retirer la délégation du droit de préemption urbain précédemment consentie à cette commune sur le périmètre de réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux, de déléguer ce droit à l'EPFNA sur ce même périmètre et d'autoriser le Président à signer la convention opérationnelle avec l'EPFNA et la commune du Palais-sur-Vienne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

M. Vincent LEONIE

## **15 - PLUi ET URBANISME**

### **15.1 - Arrêt du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Vienne**

Le conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable concernant le projet de PLUi de la communauté de communes du Val de Vienne sous réserve de prise en compte, par Val de Vienne, des remarques formulées par Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **15.2 - Projet urbain partenarial (PUP) avenue de Lattre de Tassigny sur la commune de Limoges - Création d'une voie nouvelle - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur sur l'enquête publique et approbation de l'engagement des travaux**

Le conseil communautaire décide de constater les conclusions du commissaire enquêteur et d'engager les travaux de création de la voie nouvelle selon la variante N°2, à savoir le schéma du sens unique, de cette avenue vers la rue Eugène Varlin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **15.3 - Mise en compatibilité du document d'urbanisme (MECDU) de la commune de Couzeix suite à arrêté de déclaration d'utilité publique des travaux de mise à 2x2 voies de la RN 147**

Le conseil communautaire décide de mettre en conformité le PLU de la commune de Couzeix conformément à l'arrêté du Ministère de la transition écologique et solidaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **15.4 - Débat sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU de la commune de Chaptelat**

Le conseil communautaire décide de prendre acte de la tenue du débat sur le PADD de la commune de Chaptelat.

## **16 - AFFAIRES FONCIERES**

### **16.1 - Convention de mise à disposition et convention de servitudes pour un poste de transformation de courant électrique par Limoges Métropole au profit d'Enedis - commune de Condat-sur-Vienne, rue des Conces.**

Le conseil communautaire décide d'autoriser, moyennant une indemnité de 20 € par convention, la constitution de ces conventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **17 - LOGEMENT SOCIAL**

### **17.1 - Convention entre l'Union Régionale Hlm (URHLM) en Nouvelle Aquitaine et Limoges Métropole pour l'accès aux données de l'enquête d'occupation du parc social**

Le conseil communautaire décide d'approuver ce partenariat relatif aux modalités d'accès à ces données.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**18 - RENOUVELLEMENT URBAIN**

**18.1 - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - avenant n°2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Limoges Métropole**

Le conseil communautaire décide d'approuver les principales évolutions proposées au projet d'écoquartier des Portes Ferrées issues de la concertation et des conclusions de l'étude de la diversification de l'habitat nécessitant ainsi la conclusion d'un avenant à cette convention pluriannuelle.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**19 - POLITIQUE DE LA VILLE**

**19.1 - Contrat de Ville – Expérimentation d'une Cité de l'emploi sur le territoire de Beaubreuil**

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à candidater à la labellisation et de participer à la mise en œuvre de cette démarche expérimentale de Cité de l'emploi.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :  
Mme Julie LENFANT

**19.2 - Chantier d'insertion découverte des métiers - Convention cadre de partenariat**

Le conseil communautaire décide d'approuver la poursuite de l'engagement de Limoges Métropole à la réussite de ce chantier d'insertion, porté par Association services formation emploi Limousin (ASFEL), via la mobilisation de ses directions sur une fonction d'accueil et d'encadrement de salariés en insertion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :  
M. Jérémy ELDID

**19.3 - Convention de partenariat entre Limoges Métropole et le GEIQ 87 construction pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion**

Le conseil communautaire décide d'approuver la poursuite de ce partenariat pour la période allant de janvier 2021 à décembre 2023, ainsi que le versement d'une subvention annuelle de 22 000 € maximum.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**20 - GENS DU VOYAGE**

**20.1 - Modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage**

Le conseil communautaire décide d'adopter le nouveau règlement intérieur avec un retour au séjour d'une durée de 4 mois consécutifs sans dérogation possible excepté pour les personnes porteuses de la carte d'invalidité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**21 - TRANSPORTS EN COMMUN**

**21.1 - Projet de construction d'un second dépôt d'exploitation des transports urbains - 1ère phase - 2ème consultation - Lancement d'une procédure en appel d'offres ouvert**

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de la deuxième consultation relative à la sous-opération « phase 1 » de ce projet qui concerne notamment la réalisation du bâtiment administratif et d'exploitation sous forme de procédure adaptée ouverte et d'autoriser le Président à signer le marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**21.2 - Acquisition de boîtes à vitesse et moteurs pour autobus (2 lots) - Lancement d'une procédure en appel d'offres ouvert**

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et d'autoriser le Président à signer les accords-cadres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**22 - ECLAIRAGE PUBLIC DES ZONES D'ACTIVITES ET DES GRANDS EQUIPEMENTS**

**22.1 - Détection d'anomalies sur les points de comptage d'éclairage public - Convention entre Limoges Métropole et Enedis**

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer cette convention portant sur l'expérimentation en matière de détection d'anomalies sur les points de comptage d'éclairage public.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**23 - TRANSPORTS SCOLAIRES**

**23.1 - Transports scolaires - tarification abonnements - année scolaire 2021-2022**

Le conseil communautaire décide d'approuver les éléments de cette tarification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**24 - DEVELOPPEMENT DURABLE**

**24.1 - Installation d'une station de mesure automatisée par Météo France sur le site de la Crouzille pour le suivi de la climatologie**

Le conseil communautaire décide d'approuver la création d'un partenariat avec Météo-France, sans contrepartie financière ni engagement de durée pour l'installation de cette station.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**25 - CIRCUITS D'APPOVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION, ALIMENTATION, ABATTOIR, REGIE MARAÎCHERE**

**25.1 - Projet de création d'une SCIC ceinture verte dans le cadre du Projet alimentaire territorial de Limoges Métropole - Prise de participation de Limoges Métropole**

Le conseil communautaire décide :

- de valider le principe de création de cette société,
- d'autoriser le Président à présenter la candidature de Limoges Métropole lors de la constitution de la SCIC,
- de prendre une participation au capital social maximale de 150 000 euros, dans le respect des règles régissant les SCIC,
- et désigne :

M. Bernard THALAMY

en tant que représentant de Limoges Métropole au sein des instances de gouvernance de la SCIC ceinture verte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**26 - COMPTES RENDUS**

**26.1 - Compte-rendu au conseil communautaire de diverses décisions**

Le président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**26.2 - Compte-rendu au conseil communautaire des délibérations prises par le bureau communautaire**

Le président rend compte des délibérations prises lors du bureau communautaire du 4 mai 2021 en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales.